



Retrait de points cumulés cause stup

Par **momo6024**, le **17/01/2010 à 17:07**

Bonjour à tous
Voilà, je suis en suspension de permis depuis le 27/10/2009 car je me suis fais contrôler positif au stup (6points) et l'objet du contrôle fut un dépassement de ligne continue (3 points). Avant l'infraction il ne me restait déjà que 8 points.
Lors de la prise de sang mon taux s'élevait à 1,20 nanogramme/l (est-ce exact les nanogrammes ?) et je ne consomme plus depuis. Les deux infractions on fait l'objet d'un seul PV. Je sais que l'on ne peut retirer que 8 points d'un coup donc ont-ils le droit d'arrondir le dépassement de ligne blanche à 2 points ? où vont-ils prendre la plus grosse infraction ? ou autre ?
merci à tous.

Par **Tisuisse**, le **17/01/2010 à 18:43**

Lorsque plusieurs infractions simultanées son commises, le total cumulé de points retirés est limités à 8. Par contre, si vous aviez commis plusieurs infractions successives, là, le plafond de 8 points n'existe pas et on peut se voir invalider son permis pas le SNPC, les points à retirer se cumulent.
Dans votre exemple, vous avez
1 - franchi une ligne continue, donc
- c'est une contravention avec :
- amende de 4e classe (voir le post it sur les amendes, classes et montant)
- suspension aménageable du permis pour 3 ans max
- retrait de 3 points
2 - conduit sous l'emprise de substances interdites (stup.) :
- c'est un délit avec :
- amende de 4.500 € maxi fixée par le juger
- suspension non aménageable du permis pour 3 ans max
- annulation du permis pour 3 ans max
- retrait de 6 points
Dans ce cas, le cumul de point est de 9 mais, comme les infractions sont simultanées, ce cumul est ramené automatiquement à 8 points. Comme il ne vous reste que 8 points, cela va entraîner l'invalidation du permis et cette invalidation va vous obliger à repasser votre permis, toutes les catégories obtenues (moto, auto, etc.).
Pour sauver votre permis, faites rapidement un stage pour récupérer les 4 points, vous passerez ainsi de 8 à 12 points et, après le retrait des

8 points, il vous en restera 4, vous échapperez à l'invalidation (voir le post-it : récupérer des points)
En lisant l'ensemble des post-it en en-tête du forum droit routier, vous y trouverez de très nombreuses informations.

Par **momo6024**, le **17/01/2010 à 21:33**

Merci pour cette réponse aussi rapide.
Donc pour ramener le total à 8 ils comptent 2 points et non 3 pour le dépassement de ligne blanche est-ce légal?
"c'est une supposition" pour moi la ligne blanche vos 3 points ou rien on ne peut pas changer ce qui est donné dans les textes qu'en pensez-vous?

Par **Tisuisse**, le **17/01/2010 à 22:33**

Ce n'est pas ce type de raisonnement qu'il faut faire. Il faut penser
 $6 + 3 = 9$ ramené au maxi de 8.
c'est tout.

Par **momo6024**, le **17/01/2010 à 22:57**

d'accord
merci pour votre temps
et vive les transports en communs!! ;)